

ontrat



## Cie Juste Avant l'Oubli

[www.justeavantloubli.com](http://www.justeavantloubli.com)

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04-02-2026 À 15H30

---

#### Membres du Conseil d'Administration :

- **Présent·es** : Marie Flick et Michaël Ramalhosa

#### Artistes associés :

- En raison de l'ordre du jour, les artistes associés n'ont pas été invités à participer à ce Conseil d'administration.
- Le compte-rendu validé leur sera transmis pour information.

En regard de la situation personnelle des artistes étant à l'initiative de la création de l'association, et après les avoir entendus nous exposer leurs difficultés et attentes concernant les projets individuels et les projets de la compagnie, une réunion du Conseil d'administration se tient en urgence ce 04 février 2026.

### 1 >> FONCTIONNEMENT GLOBAL DE L'ASSOCIATION

---

Les membres du Conseil d'administration sont très peiné·es des difficultés que traversent actuellement les artistes associés et se trouvent profondément embarrassés dans cette situation complexe. La réunion de ce jour a pour objectifs de tenter d'assurer la continuité de l'existence de l'association, tout en organisant une parenthèse dans les activités. La préservation des intérêts des parties prenantes est également recherchée.

Au regard de la situation, le Conseil d'administration décide que l'association suspend à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, les activités de la compagnie. En conséquence, il est demandé aux artistes et technicien·nes de ne pas engager de nouvelles dépenses, de nouveaux projets, de nouveaux contrats de travail, sans validation expresse du Conseil d'administration.

La reprise des activités se fera quand une nouvelle organisation aura été réfléchi·e et validée collectivement.

## 2 >> POINT SUR LES PROJETS EN COURS

---

Concernant *Empreintes* dont la réalisation est quasiment terminée, Amélie a accepté de prendre une quinzaine de jours pour se positionner et formuler des propositions pour la suite et fin du travail. Le Conseil d'administration prendra attache des différentes parties prenantes pour étudier ces propositions. L'objectif est de faire vivre cette exposition attendue dans les meilleurs délais.

En l'état, les dates prévues pour les représentations du *Bruit des paillettes* ne pourront pas être tenues. Il convient de prendre contact avec les organisateurs pour les informer de cette impossibilité. Cela devra être fait, une fois les décisions concernant *Empreintes* validées, la vente du spectacle et la vente de l'exposition étant parfois liées.

Les projets ayant fait l'objet d'une demande de subvention pour 2026 seront étudiés en fonction du retour des financeurs et en concertation avec les artistes et technicien·nes.

## 3 >> POINT SUR LES FINANCES DE L'ASSOCIATION

---

Un premier point financier a été effectué de manière sommaire lors de ce Conseil d'administration. Il en ressort qu'il est nécessaire d'attendre la saisie complète de la comptabilité 2025 pour avoir un regard précis sur la situation. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration souhaitent avoir connaissance de l'ensemble des engagements en cours et des recettes à venir.

Les membres du Conseil d'administration vérifieront dans les prochains jours les contrats et abonnements en cours afin de réduire les dépenses durant la période transitoire : OVH, Dropbox, Maif, Ils Scènent, Google Drive...

Pour le prochain Conseil d'administration, les artistes et technicien·nes associés sont invités à communiquer les accès et identifiants des différents sites internet utilisés par la compagnie.

Un arrêté des comptes sera fait lors du prochain Conseil d'administration. Dès qu'un rapport financier sera disponible, le Conseil d'administration projettera l'organisation de l'Assemblée générale annuelle.

## 4 >> POINT SUR LE MATÉRIEL DE L'ASSOCIATION

---

Concernant le matériel de la compagnie, un travail d'inventaire complet va être initié. Pour cela, le Conseil d'administration souhaite récupérer l'ensemble des justificatifs comptables et toutes listes de matériel existantes. Pour s'assurer de la validité de cet inventaire, les artistes et technicien·nes seront consultés.

Par ailleurs, **l'emprunt et l'usage de ce matériel reste possible avec l'aval du Conseil d'administration.** Une réflexion sur le lieu de stockage du matériel sera conduite ultérieurement.

## 5 >> POINT SUR LA COMMUNICATION AVEC LES ADHÉRENT·ES ET LE TERRITOIRE

---

Le Conseil d'administration communiquera en direction des adhérent·es pour informer sur la situation de l'association, pour proposer le visionnage de la vidéo « souvenir » du Festival édition 2025 et pour communiquer sur la tenue de l'Assemblée générale au cours du printemps 2026.

## 6 >> PERSPECTIVES

---

Par la suite, le Conseil d'administration mènera un travail de réflexion pour envisager plusieurs possibilités de fonctionnement. L'objectif serait de permettre aux artistes et technicien·nes d'élaborer et de poursuivre leur travail au sein de l'association. Cela suppose de profonds changements dans l'organisation de la gouvernance associative et dans le rôle des bénévoles.

Les membres du Conseil d'administration auront à réfléchir à leur positionnement personnel sur cette question. La question sera abordée lors d'un prochain Conseil d'administration.

Fin du Conseil d'administration, à 18h

Compte-rendu certifié conforme.



Michaël Ramalhosa

Marie Flick

